



N° de résolution
ou annotation

25-08-260

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil municipal tenue le **12 août 2025** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet
Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Lynda Bouffard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal des séances
- 4- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5- ADMINISTRATION
 - 5.1 - Réception définitive des travaux sur le chemin de la Yard et paiement du dernier décompte
 - 5.2 - Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
 - 5.3 - Appui à la municipalité de Val-Racine
 - 5.4 - Service juridique pour l'année 2026
 - 5.5 - Politique de confidentialité et procédure de gestion de confidentialité
 - 5.6 - Congédiement de madame Danika Thibodeau
 - 5.7 - Remplacement d'un participant au congrès de la FQM 2025
 - 5.8 - Avis de motion - règlement 525-25 sur les limites de vitesse des rues de la municipalité
 - 5.8.1 - Dépôt du projet de règlement numéro 525-25 sur la limite de vitesse sur les rues de la Municipalité
 - 5.9 - Offre de service pour la gestion et le contrôle parasitaire pour 2026
- 6- SERVICE INCENDIE
 - 6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie
- 7- SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES



N° de résolution
ou annotation

- 7.1 - Remplacement du module de communication du puits de la Municipalité
- 7.2 - Services professionnels en ingénierie - Inspection de deux réservoirs d'eau potable
- 8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE
 - 8.1 - Offre de service inspection des installations sanitaires
 - 8.2 - Préparation de documents pour une opération cadastrale pour le terrain ayant le numéro de lot 3 479 397
- 9 - PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 9.1 - Adoption des comptes
- 10 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
 - 10.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 12 août 2025
 - 10.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 12 août 2025
- 11 - RAPPORT DU MAIRE
- 12 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS
- 13 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES
 - 13.1 - Commémoration du barrage du lac Whitton
 - 13.2 - Ajout d'une parcelle de quai flottant - Parc du lac Whitton
- 14 - DONS ET COMMANDITES
 - 14.1 - Demande d'aide de l'Association des propriétaires riverains du lac McKenzie (APRLM)
- 15 - QUESTIONS DIVERSES
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Daniel Poirier, **appuyée par** monsieur Richard Grenier, que l'ordre du jour soit adopté.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 juillet 2025 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, **appuyée par** monsieur Daniel Poirier. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2025 est approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée lors de la période de questions.

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Réception définitive des travaux sur le chemin de la Yard et paiement du dernier décompte

ATTENDU QUE la compagnie Excavation Bolduc Inc. a procédé aux travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin de la Yard;

25-08-261

25-08-262

25-08-263



N° de résolution
ou annotation

25-08-264

ATTENDU QUE l'ingénieur de la municipalité, Frédéric Blais de la compagnie EXP, a émis une recommandation dûment signée pour paiement du dernier décompte progressif n° 3 au montant de 8 136,41 \$ (incluant les taxes) à l'entrepreneur Excavation Bolduc Inc;

ATTENDU QUE le décompte progressif inclut la libération de la retenue contractuelle de 5 % à 0 % à la suite de la visite d'acceptation définitive des travaux;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés comme convenu;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser le paiement à l'entrepreneur 'Excavation Bolduc Inc.' le montant de 8 136,41\$ incluant les taxes pour le dernier décompte progressif;

QUE le directeur général est autorisé à signer le certificat de réception définitive des travaux au nom et pour la municipalité de Nantes;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 23-040-01-320.

5.2 - Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE le maire, monsieur Daniel Gendron, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Ali Mohammed Ayachi, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE monsieur le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Ali Mohammed Ayachi, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

25-08-265

5.3 - Appui à la municipalité de Val-Racine

ATTENDU QUE Mme Nadia Boughedaoui et M. Romain Desglands, de nationalité française, sont installés au Québec depuis 2017;

ATTENDU QUE tous deux détiennent un permis de travail ouvert post-diplôme (code 56) et sont en emploi régulier — l'un dans une société d'État québécoise, l'autre au sein d'une entreprise locale;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'ils détiennent tous les deux le statut de résidents temporaires;

ATTENDU QU'ils ont rempli toutes les formalités depuis janvier 2025 pour accéder au statut de résidents permanents, étant actuellement en attente de leur certificat de sélection du Québec depuis ce temps;

ATTENDU QU'ils paient leurs impôts au Québec et au Canada;

ATTENDU QU'ils contribuent activement à la vie sociale, économique et communautaire de la région du Granit, notamment par leur implication bénévole et la création d'une entreprise à impact local;

ATTENDU QUE leur fille de trois ans, citoyenne canadienne née au Québec, fréquente depuis deux ans la garderie "Les petits pieds du bonheur" à Val-Racine, et que leur fils, est également né au Québec, et en voie d'y obtenir une place;

ATTENDU QUE le MFA est présentement à analyser le droit des enfants dont les parents n'ont pas de contrat d'emploi fermé à fréquenter et/ou à conserver leur place en garderie;

ATTENDU QUE le comité coordonnateur du CPE sous les étoiles appliquera les directives du MFA quant à la possible éviction des enfants de la garderie de Val-Racine;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Danielle Boulet,

APPUYÉ PAR les élus présents.

QUE la Municipalité de Val-Racine demande instamment au MFA de maintenir l'accès aux services de garde subventionné pour les enfants de Mme Nadia Boughedaoui et M. Romain Desglands ;

QUE des décisions équitables soient rendues dans tous les cas similaires afin d'éviter que des enfants soient injustement exclus des services de garde subventionnés en raison d'une lecture restrictive du cadre applicable.

QU'une demande d'appui soit envoyée à toutes les municipalités de la MRC du Granit pour adoption lors de leur prochaine réunion de conseil;

QU'une demande d'appui soit également adressée à la MRC du Granit pour adoption au conseil des maires de septembre 2025;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre du MFA, Mme Suzanne Roy, et au député de Mégantic, M. François Jacques.

25-08-266

5.4 - Service juridique pour l'année 2026

À l'unanimité des élus, le point est reporté à la prochaine séance.

25-08-267

5.5 - Politique de confidentialité et procédure de gestion de confidentialité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nantes (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;



N° de résolution
ou annotation

25-08-268

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Nantes;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'adopter la politique de confidentialité telle que présentée ainsi que la procédure de gestion des incidents de confidentialité.

5.6 - Congédiement de madame Danika Thibodeau

ATTENDU QUE l'employé du service d'animation a été avisé de ses agissements lors du service d'animation estivale;

ATTENDU QUE l'employé n'a pas amélioré sa prestation envers ses collègues;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité que l'employé soit congédié de son poste à partir du 4 août 2025.

25-08-269

5.7 - Remplacement d'un participant au congrès de la FQM 2025

ATTENDU QUE le congrès de la FQM se tiendra 25 - 27 septembre 2025 à Québec;

ATTENDU QUE madame Danielle Boulet souhaite participer à ce congrès et que monsieur Daniel Gendron a proposé de lui laisser sa place au congrès de la FQM;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser la participation de madame Danielle Boulet au congrès de la FQM à la place de monsieur Daniel Gendron;

QUE le directeur général procède aux modifications des réservations et aux inscriptions pour refléter le changement;

QUE chaque personne qui participe au congrès de la FQM cette année est obligée d'assister à cet événement. À défaut, elle devra rembourser à la Municipalité les frais d'inscription et d'hébergement engagés pour elle.

25-08-270

5.8 - Avis de motion - règlement 525-25 sur les limites de vitesse des rues de la municipalité

Madame Julie Rodrigue **donne un avis de motion** pour adopter le règlement 525-25 sur les limites de vitesse des rues de la municipalité.

25-08-271

5.8.1 - Dépôt du projet de règlement numéro 525-25 sur la limite de vitesse sur les rues de la Municipalité



N^o de résolution
ou d'ordonnance
25-08-272

25-08-273

25-08-274

25-08-275

25-08-276

Madame Julie Rodrigue dépose un projet de règlement numéro 525-25 sur la limite de vitesse sur les rues de la Municipalité. Madame Julie Rodrigue présente et fait l'explication du projet de règlement.

5.9 - Offre de service pour la gestion et le contrôle parasitaire pour 2026

ATTENDU QUE les bâtiments de la municipalité nécessitent une gestion parasitaire pour 2026;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter les offres de service de la compagnie 'A1 Gestion parasitaire' pour un montant de 900\$ hors taxes pour la caserne, garage et l'hôtel de ville et un montant de 405\$ hors taxes pour un service de gestion parasitaire à la salle communautaire dans le secteur Laval aux conditions établies dans les offres datées du 12 août 2025;

QU'il est autorisé pour l'année 2026 de faire un traitement contre les araignées et les fourmis à l'extérieur du bâtiment de la salle communautaire pour un montant de 400\$ hors taxes.

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Le directeur du service incendie mentionne qu'il n'y a pas eu d'événement majeur durant le mois de juillet. De ce fait, aucun rapport écrit ne sera déposé. Cependant, il avise le conseil que les camions ont passé leurs inspections sans problèmes.

7 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

7.1 - Remplacement du module de communication du puits de la Municipalité

ATTENDU QUE le module de communication des données entre l'hôtel de ville et le puits municipal situé sur le rang Saint-Joseph ne fonctionnent plus;

ATTENDU QU'il est important de faire le remplacement du module par un nouveau module;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter la soumission de la compagnie 'automatisation JRT' ayant pour numéro 322791 au montant de 6 369,62\$ taxes incluses;

QU'il est autorisé de faire un abonnement mensuel pour le service de communication cellulaire au prix de 40\$ hors taxes afin de permettre la transmission des données;

QUE la dépense soit répartie dans les postes de dépenses 02-412-01-522 et 02-413-01-520.

7.2 - Services professionnels en ingénierie - Inspection de deux réservoirs d'eau potable

À l'unanimité des élus présents, le point sera reporté à la prochaine séance.

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

8.1 - Offre de service inspection des installations sanitaires



N° de résolution
ou annotation

25-08-277

25-08-278

ATTENDU QUE le gouvernement a mis en place le Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT);

ATTENDU QUE ce PUIT soutient financièrement la clientèle admissible dans la mise en place ou la mise aux normes réglementaire d'installations individuelles de traitement des eaux;

ATTENDU QUE la municipalité s'intéresse au volet 1 de ce PUIT, car les projets de ce volet visent à apporter une solution dont les impacts sur l'environnement sont significativement positifs et qui répond à une problématique de contamination par des eaux usées domestiques d'un milieu défini comme les lacs;

ATTENDU QUE le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) offre un service d'accompagnement et de caractérisation des installations septiques;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de service du COBARIC au montant de 26 7169,73\$ taxes incluses;

QUE le directeur générale et greffier-trésorier, monsieur Ali Mohammed Ayachi, est autorisé de signer au nom et pour la municipalité tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

QU'un montant équivalant à la dépense du surplus non affecté soit affecté à la dépense de la présente résolution.

8.2 - Préparation de documents pour une opération cadastrale pour le terrain ayant le numéro de lot 3 479 397

ATTENDU QUE le terrain dont le numéro de lot est 3 479 397 est la propriété de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire une opération cadastrale sur ce terrain;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser la subdivision du lot 3 479 397;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Ali Mohammed Ayachi, est autorisé à contracter arpenteur-géomètre pour faire les opérations nécessaires à la subdivision du terrain ayant pour numéro de lot 3 479 397 ainsi que faire les relevés nécessaires du terrain;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Ali Mohammed Ayachi, soit autorisé à engager un notaire au cas où le conseil déciderait de procéder à la cessation du terrain en question ou de faire des recherches sur sa disposition;

QUE les documents produits par l'arpenteur soient présentés aux élus de la municipalité;

QUE le maire, Daniel Gendron, ou le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Ali Mohammed Ayachi, sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-701-04-970.

9 - PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 - Adoption des comptes



N° de résolution
ou annotation

25-08-279

25-08-280

25-08-281

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, appuyé par madame Julie Rodrigue, et à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer tels qu'énumérés dans la liste des dépenses à faire approuver telle que déposée, totalisant 137 079,09 \$ \$ et d'autoriser le directeur général, greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

10 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

10.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 12 août 2025

Le directeur général et greffier-trésorier présente le rapport des activités financières.

10.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 12 août 2025

Le directeur général explique et dépose le rapport des dépenses autorisées de chaque responsable de département en vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 494-23 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation d'autorisation de dépenses.

11 - RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport de ses activités.

12 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

- 2025-07-29 - Mise à jour mensuelle - Projet de voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic - Juillet 2025;
- 2025-07-16 - Avis de nomination Kate Godbout - Conseillère stratégique en ressources humaines et main-d'oeuvre - MRC du Granit;
- 2025-07-16 - Avis de nomination - Jessy Grenier, Conseiller en développement et culture et loisir - MRC du Granit;
- 2025-07-16 - lettre d'annonce pour la bonification du programme TECQ 2024-2028 en lien avec le PRABAM;
- 2025-07-17 - Suivi concernant les avancements du projet - Remis en état et conservation de l'habitat du lac Mégantic et de son bassin versant - Courriel;
- 2025-07-22 - Commanditaire de la fête des voisins - AGN;
- 2025-07-24 - AVIS PRÉALABLE - Appel de propositions 2025-2026 du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) - MRC du Granit - Michael Brodeur;
- 2025-07-25 - Requête de la biologiste - Chasse aux écrevisses - Association des riverains du lac Whitton;
- 2025-07-25 - Retour du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Député Luc Berthold;
- 2025-07-29 - Félicitation - la municipalité à remporter un spectacle de Jack Sparrow - MRC du Granit;
- 2025-08-06 - Demande d'information - reconstruction d'hôtel de ville - PRABAM;
- 2025-08-06 - Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec - Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;
- 2025-08-09 - Billet gratuit - Commandite 2025 - Grand tour de lac Mégantic - Alice Bellavance;
- 2025-08-12 - Formation DAFA 2025 sans frais cette année - MRC du Granit - Manon Bisson.



N° de résolution
ou annotation

25-08-283

25-08-284

13 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

13.1 - Commémoration du barrage du lac Whitton

ATTENDU QUE les travaux du barrage du lac Whitton sont finalisés grâce à la participation de l'Association des Riverains du lac Whitton et surtout du président de l'association, monsieur Marc Poirier;

ATTENDU QU'il est opportun de souligner la participation de l'association et de monsieur Marc Poirier dans la réalisation du projet par une plaque commémorative;

ATTENDU QUE l'Association autorise la municipalité de Nantes à installer une plaque commémorative sur leur propriété (assiette foncière du barrage);

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser l'installation d'une plaque commémorative sur le terrain de l'Association des riverains du lac Whitton;

QUE le directeur général soit autorisé de faire une dépense pour la production et l'installation de la plaque commémorative.

13.2 - Ajout d'une parcelle de quai flottant - Parc du lac Whitton

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris la construction d'un quai au parc du lac Whitton dans le cadre du projet "Bain nature";

ATTENDU QU'il est nécessaire, en plus du quai installé, de faire l'ajout d'une parcelle supplémentaire au quai flottant;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de service de la compagnie "les Quais du Phare" pour l'installation et le transport d'une section de quai, et ce, au montant de 4 076,53\$ taxes incluses.

14 - DONS ET COMMANDITES

14.1 - Demande d'aide de l'Association des propriétaires riverains du lac McKenzie (APRLM)

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires riverains du lac McKenzie a fait une demande d'aide pour leur association afin de continuer à leur mission de protection du lac McKenzie;

ATTENDU QU'il y a 16 membres et que l'Association demande une aide de 10\$ par membre, soit une aide de 160\$;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter de faire un don de 160\$ unique à l'Association des propriétaires riverains du lac McKenzie.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

15 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été posée lors de la période de questions.

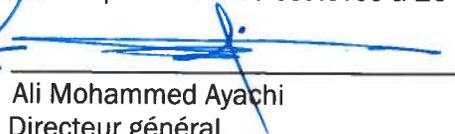


N° de résolution
ou annotation

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé par** madame Danielle Boulet,
appuyé par monsieur Daniel Poirier que la séance est levée à 20 h 33.


Daniel Gendron
Maire


Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut
à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de
l'article 142(2) du Code municipal.


Daniel Gendron
Maire